

La Lettre

n° 26
février
2019



de Catherine Morin-Desailly
sénatrice de la Seine-Maritime

J'ai le plaisir de vous adresser cette nouvelle lettre du sénateur qui, comme à l'issue de chaque session parlementaire, vous dresse le bilan de nos travaux. Cette session a été marquée par les discussions budgétaires habituelles : projet de loi de la sécurité sociale et projet de loi de finances. C'est toujours avec un sens aigu des responsabilités face à la dépense publique mais avec bon sens, pragmatisme et un véritable souci de l'équité que nous légiférons en l'espèce. Si d'aucuns doutaient encore de l'importance du bicamérisme, il faudrait leur faire observer que le Sénat, véritable lanceur d'alerte, n'a cessé ces dernières années, bien avant cette loi de finances, d'alerter sur le décrochage de cette France dite périphérique, sur le sentiment de relégation du monde rural, sur l'insoutenabilité pour les ménages de nouvelles augmentations sur le carburant. Que nous n'avons pas été entendus plus tôt ! Gageons que le grand débat national, qui a débuté dans notre région normande au Grand-Bourgtheroulde, apporte des solutions durables aux questions légitimes que se posent nos concitoyens et que savent parfaitement traduire les maires. Car nos édiles sont le premier échelon de la démocratie et le socle sur lequel notre République repose. Laissons donc de côté populismes et démagogies pour avancer sans violence vers un pacte social renouvelé.

Très chaleureusement
Catherine MORIN-DESAILLY

Assises de l'école en Normandie

Le 16 novembre 2018, Catherine MORIN-DESAILLY, sénatrice de la Seine-Maritime, s'est rendue, à l'invitation de Denis ROLLAND, recteur de la région académique de Normandie, à la **présentation de la démarche** engagée par les instances académiques pour construire le **futur projet éducatif normand**.

Le **diagnostic** établi par les services de l'État sur l'école en Normandie est **inquiétant** : fort taux d'illettrisme, décrochage et échec scolaire. Dans le prolongement de cette rencontre, la présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat a tenu à organiser, en amont des assises de l'éducation en Normandie du 25 janvier 2019, **quatre réunions en Seine-Maritime** à :

- Vattetot-sous-Beaumont
- Fresquiennes
- Luneray
- Forges-les-Eaux

L'objectif était de **recueillir les réflexions et les suggestions des élus locaux**. La **synthèse** de ces rencontres a ainsi été **remise au recteur**, Denis ROLLAND, lors de ces rencontres organisées à Deauville.

Les élus souhaitent s'affirmer comme de véritables partenaires de l'école et être concertés en amont des prises de décision. Dans l'intérêt de l'enfant, il est important pour eux de réfléchir au futur projet éducatif et pédagogique.

Beaucoup de maires issus de la ruralité ont exprimé leurs **inquiétudes quant au devenir de l'école en milieu rural**. Car l'école est souvent le dernier rempart d'un service de proximité dans ces territoires.

Aussi, l'Éducation nationale doit prendre en compte le projet de société qui se dessine. Les élus déplorent ne pas avoir été associés aux débats et se sentent trop peu concertés jusqu'à présent. Ils ont l'impression que les décisions viennent d'en haut et demandent à ce qu'il n'y ait pas de règle imposée ou généralisée au détriment d'une organisation en bassins de vie.

Catherine MORIN-DESAILLY s'émeut des propos de certains services de l'État selon lesquels il y aurait trop d'écoles. Cet état d'esprit correspond à une vision chiffrée et simpliste, alors que la réalité est beaucoup plus complexe.

Consciente que ces questions sont une préoccupation de tous les élus, Catherine MORIN-DESAILLY, en sa qualité de présidente de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, a lancé une **mission d'information et de contrôle sur les nouveaux territoires de l'éducation**, travail qui conduira les sénateurs à faire un diagnostic et à proposer des solutions concrètes.

La synthèse a été transmise aux maires du département par courrier électronique.



Pour en savoir plus :
catherine-morin-desailly.com
udi-uc-senat.fr
seinemaritimeterritoires.fr



Budget de la sécurité sociale : divergences entre le Sénat et l'Assemblée

Le Sénat a mis fin au « dialogue utile » en décidant de ne pas poursuivre l'examen du projet de loi de financement de la Sécurité sociale. Dénonçant les incohérences budgétaires du Gouvernement, les sénateurs du groupe Union Centriste se sont également interrogés sur le sort réservé aux initiatives du Sénat.

Le 29 novembre 2018, le **Sénat a rejeté le projet de loi de financement de la Sécurité sociale** (PLFSS) en nouvelle lecture. Une nouvelle fois, les **divergences de fond avec l'Assemblée nationale** sur des enjeux majeurs ont impacté négativement la navette parlementaire. La commission des affaires sociales du Sénat a dénoncé un **budget déficitaire** à la suite de l'introduction de deux mesures par le Gouvernement aggravant la dégradation du solde de 200 millions d'euros chacune.

Ce PLFSS pour 2019 acte **la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi** (CICE) ainsi que du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires (CITS) en baisse de cotisations sociales.

En première lecture, le Sénat avait apporté plusieurs améliorations au texte concernant :

■ **l'accompagnement des personnes handicapées** : financement



du soin médical en structure médico-sociale et délégation de la compétence tarifaire ;

■ **les établissements de santé et Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes** (EHPAD) :

suppression du forfait de réorientation et de consultation aux urgences et attribution du pouvoir de prescription médicamenteuse aux médecins coordonnateurs ;



■ **la fiscalité et la santé publique** :

taxation des producteurs utilisant l'alcool comme argument de vente et extension de la taxe Premix aux boissons aromatisées à base de vin ;



■ **les pesticides** : création d'un fonds d'indemnisation pour les personnes atteintes de maladies liées à l'utilisation des



produits phytopharmaceutiques ;

■ **les retraités** : report de l'âge minimum de départ à la retraite et rejet de la sous-revalorisation des pensions ;



■ **les travailleurs indépendants** : suppression de la formule de calcul des cotisations sociales, refonte de la définition des cotisations sociales et possibilité donnée aux travailleurs indépendants de contester un calcul et un montant de cotisations.



En nouvelle lecture, certaines avancées apportées par le Sénat ont pu trouver écho à l'Assemblée nationale telles que la suppression d'un article concernant divers avantages sociaux comme les **chèques-vacances** ou encore la **possibilité accordée aux médecins coordonnateurs des EHPAD de prescrire en dehors des cas d'urgence**.

L'Assemblée nationale a par ailleurs remanié le **dispositif TO-DE relatif aux travailleurs occasionnels du secteur agricole** en améliorant sensiblement le mécanisme de sortie progressive issu de la première lecture.

Les députés n'ont en revanche pas tenu compte des apports du Sénat en **rétablissant le quasi-gel, à savoir une hausse de 0,3 % pendant deux ans, des prestations sociales**, au détriment du pouvoir d'achat des allocataires, parmi lesquels **figurent en premier lieu les retraités et les familles**. Ce PLFSS pour 2019 tire les conséquences financières des **coups croissants de TVA** à destination de la sécurité sociale programmées par le Gouvernement à partir de 2020. Celles-ci devraient atteindre **5 milliards d'euros par an à compter de 2022**, ce qui remet en cause le désendettement de la branche maladie et du fonds de solidarité vieillesse (FSV).

Régime indemnitaire des élus locaux - le tweet de la discorde

Le Sénat a fermement condamné les propos du ministre de l'action et des comptes publics **Gérald DARMANIN** au sujet du **rétablissement du régime indemnitaire des élus locaux** tel qu'il prévalait avant 2017 pour prendre en compte les **frais engagés dans l'exercice du mandat**. Le ministre s'est empressé de dénoncer sur Twitter l'amendement sénatorial qui prévoyait une exonération d'impôt « jusqu'à 1500 €/mois sur leurs indemnités ». Le Sénat a jugé les propos de Monsieur DARMANIN, alors absent des discussions lors du projet de loi de finances, inadmissibles compte tenu de la **détérioration des conditions d'exercice des élus locaux** dont le Gouvernement est en grande partie responsable. Aujourd'hui, l'exécutif affirme qu'il est prêt à travailler sur les **propositions portées par le Sénat afin de faciliter l'exercice des mandats locaux**. Mais, à un an des élections municipales, la situation appelle une réponse urgente : **50 % des maires ont déclaré ne pas vouloir se représenter en 2020**.



Désaccord entre le Sénat et l'Assemblée nationale sur le projet de loi de finances

Les discussions sur ce projet de loi de finances sont intervenues dans un contexte tendu. Le Sénat avait pourtant anticipé nombre de mesures pour améliorer le quotidien des citoyens, comme l'abandon de l'augmentation des taxes sur le carburant ou de la hausse de la CSG pour les retraités les plus modestes.

Le Sénat a rejeté le **projet de loi de finances (PLF) pour 2019** après que l'Assemblée soit revenue sur un grand nombre de mesures introduites par les sénateurs en première lecture.

Alertée sur **l'augmentation de la composante déchets de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)**, Catherine MORIN-DESAILLY a déposé deux amendements prévoyant :

- la création d'un **bonus de TGAP** pour les collectivités et les entreprises performantes en matière d'économie circulaire ;
- **l'exonération de TGAP** pour les unités de valorisation énergétique atteignant les critères d'efficacité énergétique européens.

Ces dispositions ont été satisfaites lors de la première lecture du texte au Sénat mais supprimées par les députés, entraînant ainsi de nouvelles charges pour les collectivités territoriales et les ménages.

L'Assemblée nationale aura rétabli son texte sur 35 articles et supprimé 69 articles introduits par le Sénat. Les députés ont balayé les dispositions visant :

- à créer un **abattement sur le revenu imposable au titre des frais de déplacement engagés par les conseillers municipaux dans le cadre de leur fonction** ;

- à mettre en place une **TGAP** amont et un taux de TVA à 5,5 % sur certaines prestations de recyclage des déchets ;

- à affecter une fraction de la **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** aux collectivités territoriales signataires d'un plan climat-air-énergie.

Concernant la **dotation globale de fonctionnement (DGF)**, les députés ont repris certaines dispositions adoptées par le Sénat tout en supprimant l'amendement qui prévoyait que, **lorsque des communes intègrent un nouveau groupement de communes à la suite d'une dissolution ou par fusion d'EPCI, elles ne peuvent être pénalisées sur leur dotation globale de fonctionnement communale par le seul fait d'intégrer une intercommunalité**

favorisée. L'Assemblée a également supprimé les alinéas prévoyant que les communes nouvelles qui cessaient d'être éligibles au titre de la **dotation de solidarité rurale (DSR)** ou de sa garantie percevaient une attribution égale à 90 % la première année, 75 % la deuxième année, puis 50 % la troisième année du montant perçu l'année précédant la perte d'éligibilité.

Concernant la mise en place d'un mécanisme de sortie en sifflet pour la troisième fraction de la dotation de solidarité rurale, l'Assemblée nationale a adopté un amendement visant à rétablir le **mécanisme de garantie de sortie de la fraction cible de la dotation de solidarité rurale**. Elle n'est cependant pas revenue sur le principe d'un financement de cette garantie au sein de la



fraction cible ni sur l'extension de cette garantie aux communes ayant perdu leur éligibilité à la DSR cible en 2018, introduits par le Sénat.

En outre, l'Assemblée nationale a rétabli des articles modifiés par le Sénat et portant sur l'aménagement de la **taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**. Enfin, elle a prorogé le **fonds de stabilisation des départements** sur la durée des pactes financiers conclus entre les départements et l'État.

Crise des gilets jaunes : des mesures d'urgence économiques et sociales

Face à la gravité de la situation, le Sénat a adopté fin décembre, à l'unanimité, exception faite du groupe LREM, le **projet de loi portant mesures d'urgence économiques et sociales**. Le texte retranscrit les **annonces du Président de la République** en :

- ouvrant la possibilité aux employeurs de verser une **prime exceptionnelle de pouvoir d'achat**, jusqu'à 1000 euros, exonérée d'impôt sur le revenu et cotisations ;
- fixant l'entrée en vigueur de l'**exonération de cotisations salariales des heures supplémentaires et**

complémentaires au 1^{er} janvier 2019, au lieu du 1^{er} septembre, mesure supprimée lors du précédent quinquennat ;

- **revenant dès le 1^{er} janvier 2019 sur la hausse de 1,7 point de la CSG** pour les retraités dont les revenus de pensions sont inférieurs à 2000 euros nets ;
- prévoyant que le Gouvernement remette au Parlement un **rapport sur la revalorisation exceptionnelle de la prime d'activité**. Le bonus individuel de la prime d'activité sera augmenté de 90 euros au niveau du Smic.

Des sujets qui préoccupent les élus

Scolarisation des enfants en situation de handicap

Au lendemain de la rentrée scolaire, saisie comme ses collègues par de nombreux maires, Catherine MORIN-DESAILLY a initié un débat sur la **scolarisation des élèves handicapés**. Ils ont dénoncé un **manque chronique d'accompagnants des élèves en situation de handicap** (AESH) ainsi que des dysfonctionnements dans leur système d'affectation. C'est la raison pour laquelle au cours de ce débat le secrétaire d'État Gabriel ATTAL a été alerté sur :

- le manque de moyens ;
- la question de la formation et du statut de ces accompagnants ;
- la difficile coordination entre les classes ordinaires et les effectifs des Unités Localisées par l'Inclusion Scolaire (ULIS).

Les sénateurs ont rappelé l'importance des **instituts médico-éducatifs et des ULIS** dans la mise en place de solutions adaptées.

Suppression de la taxe d'habitation : #BalanceTonMaire

La **suppression de la taxe d'habitation** laisse un grand nombre d'élus dans une situation **d'incertitude financière**. Alors que de nombreux maires tentent de résoudre cette équation, — **une perte évaluée à 34 % des recettes fiscales des communes et des EPCI soit 26,3 milliards d'euros au total** — une détestable **campagne**

de dénigrement a été lancée à leur rencontre. Pire encore, **certain élus se sont trouvés personnellement attaqués**. C'est le cas du maire de Pavilly, qui a été publiquement dénoncé, alors que la hausse de la taxe d'habitation de la commune venait financer les transferts du syndicat d'un collège et de la compétence de la collecte des déchets. Le Sénat, tout comme l'association des maires de France, a dénoncé cette stigmatisation des maires qui ne fait que renforcer le populisme ambiant.

Organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires

La notion de **commune nouvelle** relève et doit continuer à relever du seul **bon vouloir des maires**. En conséquence, le Sénat a adopté la proposition de loi de la sénatrice centriste Françoise GATEL visant à adapter **l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires afin de répondre aux attentes des élus des dites communes** concernant :

- le mode de gouvernance ;
- le fonctionnement pendant la période transitoire ;
- l'organisation avec l'intercommunalité.

Le texte ouvre la **possibilité de créer une commune-communauté**, c'est-à-dire une commune nouvelle à l'échelle d'une intercommunalité, laquelle **pourrait décider d'adhérer ou non à une autre intercommunalité**.

Désertification bancaire dans les territoires ruraux

Cette proposition de loi du sénateur Éric GOLD vise à **favoriser l'accès aux espèces**. Le texte met en place deux mécanismes pour **assurer le maintien ou la création de distributeurs automatiques de billets (DAB)** :

- **subventionner les communes** pour le maintien du dernier ou la création de l'unique DAB ;
- **renforcer le maillage territorial des bureaux postaux** avec DAB.

La proposition de loi crée un **fonds spécifique géré par la Caisse des dépôts** et destiné aux communes ayant passé une convention avec une banque pour la création ou la conservation du seul DAB de la commune. Le texte exige que seuls 10 % de la population d'un département puisse se trouver éloignée de plus de cinq kilomètres et de plus de 20 minutes de trajet automobile des plus proches points de contact La Poste équipés d'un DAB.

Rapport d'information sur l'amélioration de l'efficacité des fiches S

Le rapport nous apprend que les **fiches S équivalent à une catégorie de mesures de recherches au sein du fichier des personnes recherchées**. Ainsi, les 640 000 fiches actives ne constituent pas un fichier consultable en l'état. Les fiches S doivent se comprendre davantage comme **un outil de remontée d'informations discrète**, grâce à leur fonction de signalement, à destination des services de renseignement. Elles ne sont **pas exclusivement destinées à la prévention du terrorisme et n'ont**

pas vocation à établir un suivi de la radicalisation d'un individu. Les 11 catégories de fiches S ne correspondent pas à des niveaux de dangerosité mais renvoient à des profils et des conduites à tenir en présence de l'individu. Outre sa vocation pédagogique, le rapport dégage des **pistes d'amélioration** :

- la **fluidification des échanges** entre les services émetteurs et les utilisateurs du fichier ;
- la **fiabilisation et la confidentialité** des informations enregistrées.

ÉLUS LOCAUX, VOTRE AVIS INTÉRESSE LE SÉNAT

JE VEUX DONNER
MON AVIS

JE M'EXPRIME

VOICI MA
CONTRIBUTION



Le Sénat consulte les élus

Le Sénat a mis en place une plateforme pour consulter les élus locaux sur les textes de loi à venir. N'hésitez pas à vous inscrire et participer aux différents débats. www.participation.senat.fr



Pavilly – Visite de la gendarmerie du secteur de Pavilly pour découvrir la police de sécurité du quotidien en compagnie du maire, François TIERCE



Sainte-Beuve-en-Rivière – Visite du groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) avec le président de la Région Normandie, Hervé MORIN, aux côtés du maire, Bernard BRUCHET



Isneauville – Lancement de la 12^e semaine culturelle, aux côtés du maire, Pierre PELTIER



Sénot – Accueil au Palais du Luxembourg des élus de l'amicale des maires du canton d'Aumale et de leur président Bruno BORGEO



La Poterie-Cap-d'Antifer – Visite de ce site exceptionnel avec le président du Conservatoire du Littoral et conseiller régional, Hubert DEJEAN de la BATIE, à l'invitation du maire, Cyriaque LETHUILLIER



Le Bocasse – Soirée avec l'amicale des maires du canton de Bois-Guillaume, à l'invitation de son président Emmanuel de BAILLIENCOURT, avec le président du Département de la Seine-Maritime, Pascal MARTIN



Blangy-sur-Bresle – Inauguration du pôle d'échange multimodal de la gare aux côtés du maire, Éric ARNOUX et du président de la Région Normandie, Hervé MORIN



Petit-Caux – Rencontre avec le maire, Patrick MARTIN, et les élus de la commune nouvelle pour évoquer l'évolution du territoire



Freuse – Pose de la 1^{re} charpente du futur espace jeunesse et culture, aux côtés du maire, Pascal BARON



La Houssaye-Béranger – Inauguration du complexe scolaire, aux côtés du maire, Jean-Marie EDDE

■ Rencontre avec Nicolas MARAIS



Catherine MORIN-DESAILLY a rencontré **Nicolas MARAIS**, président du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Normandie pour évoquer avec lui les inquiétudes du monde sportif concernant son avenir au regard de la réforme de la gouvernance, la baisse du budget national qui a un impact sur les territoires, ainsi que les moyens pour préparer les Jeux olympiques de 2024 à Paris.

L'Union régionale des collectivités forestières



Le 27 juin 2017, à l'initiative d'élus des cinq départements normands, et avec le soutien de la Région Normandie, **l'Union régionale des collectivités forestières de Normandie a été créée**. Cette entité régionale **regroupe et accompagne les collectivités** territoriales intéressées par la **valorisation des espaces forestiers**.

Elle a pour missions :

- **d'accompagner** les collectivités dans la conduite de leurs projets liés à la forêt et au bois ;
- **d'informer et de former les élus** sur les thématiques forestières.

Elle est donc **l'interlocuteur privilégié** des élus normands pour toutes les questions liées à la forêt, à la filière bois et à son utilisation.

Sensible à cette démarche, Catherine MORIN-DESAILLY a rencontré le président **Jacques CHARRON**, également maire de la commune de Vatteville-la-Rue, pour évoquer le travail de l'Union régionale et ses problématiques.

Pour tous renseignements :
normandie@communesforestieres.org
www.fncofor.fr

Retrouvez l'ensemble des lettres du sénateur sur catherine-morin-desailly.com

■ **Élections européennes**

Les élections européennes se dérouleront le 26 mai prochain.

■ **Les prochains textes qui seront examinés au Sénat :**

Le 6 mars : Proposition de loi visant à lutter contre toutes les violences éducatives ordinaires

Le 14 mars : Débat sur le thème « Le bilan des dispositifs de soutien aux territoires ruraux les plus fragiles »

Au printemps : Projet de loi pour une école de la confiance

■ **Prochains travaux de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication**

En suivi de l'application de la loi NOTRE, Catherine MORIN-DESAILLY a engagé les 3 nouvelles missions d'information et de contrôle :

- Les nouveaux territoires de la culture ;
- Les nouveaux territoires de l'éducation ;
- Les nouveaux territoires du sport.

Assistance juridique aux collectivités

Le Sénat a mis en place une mission d'assistance juridique aux collectivités locales. Elle doit permettre d'apporter des réponses aux exécutifs locaux, confrontés à une difficulté d'interprétation du droit, souhaitant s'assurer de l'intention précise du législateur dans l'élaboration de la loi. Afin d'être instruites, **les demandes doivent être formulées par écrit et présentées par un élu représentant de l'exécutif d'une collectivité locale. Elles doivent également transiter par un sénateur afin d'être jugées recevables.** Catherine MORIN-DESAILLY se tient donc à votre entière disposition.

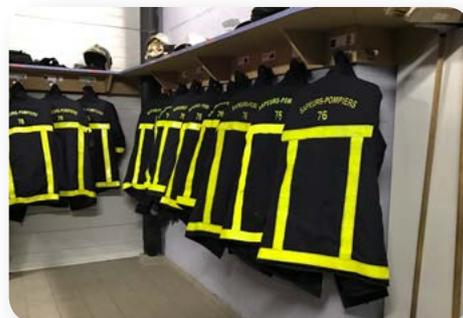
Retrouvez Catherine MORIN-DESAILLY sur les réseaux sociaux :
 Facebook : @CatherineMorinDesailly
 Twitter : @C_MorinDesailly



Statut des sapeurs-pompiers volontaires : à la demande du Sénat, le Gouvernement s'engage à protéger le modèle de secours français

L'arrêt de la Cour européenne de Justice du 21 février 2018 sur le temps de travail a ouvert le débat sur l'avenir du **statut des sapeurs-pompiers volontaires** en poussant à la professionnalisation de leurs fonctions. **Inquiet, le Sénat a interpellé et alerté** le Gouvernement au sujet du **régime de volontariat au sein des services départementaux d'incendie et de secours**. Ainsi le 29 septembre 2018, **celui-ci a présenté un rapport définissant trois objectifs principaux :**

- attirer et susciter des vocations ;
- fidéliser et mettre le sapeur-pompier volontaire au cœur du dispositif ;
- diffuser les bonnes pratiques et s'assurer de l'utilisation de tous les outils mis à disposition.



Dans sa réponse du 13 décembre 2018, le Gouvernement déclare envisager, d'une part, d'exploiter les larges facultés de dérogation de la directive et, d'autre part de faire valoir le caractère spécifique de l'activité de sapeur-pompier volontaire auprès des autorités européennes.

Lutter contre l'exposition précoce des enfants aux écrans

Ces dernières années, les spécialistes - pédiatres, psychiatres, professionnels de santé et de la petite enfance, académiciens – n'ont cessé d'alerter les pouvoirs publics sur les **troubles du comportement et du développement constatés chez les jeunes enfants exposés aux écrans**. Suite à ce constat, lors de ses travaux sur la **formation à l'heure du numérique**, Catherine MORIN-DESAILLY a déposé une **proposition de loi visant à lutter contre l'exposition précoce des enfants aux écrans adoptée à l'unanimité des groupes politiques** du Sénat. Afin de **sensibiliser et responsabiliser les parents**, le texte :

- crée une obligation pour les fabricants d'outils et de jeux numériques disposant d'un écran **d'assortir les emballages de ces produits d'un message avertissant des dangers pour le développement des enfants de moins de trois ans ;**



- prévoit que **toute publicité** pour des télévisions, smartphones, ordinateurs portables, tablettes et jeux numériques, quel que soit son support, devra être assortie d'un **message à caractère sanitaire**.

Enfin, le ministère de la Santé devra veiller à ce que des actions régulières **d'information et d'éducation institutionnelles** soient menées en partenariat avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Inscrivez-vous à la lettre électronique : catherine.morindesailly@wanadoo.fr

Espace participatif : www.senat.fr
 Twitter : @Senat



Une équipe à votre disposition

Vous souhaitez rencontrer Catherine MORIN-DESAILLY ou organiser une réunion sur une thématique de votre choix sur votre territoire, visiter le Palais du Luxembourg ou assister à une séance du Sénat ? N'hésitez pas à nous contacter.

Permanence en Seine-Maritime

Collaboratrices : **Sophie BARDOU et Anne-Sophie DESCHAMPS**
 8 bis, rue Alsace Lorraine, 76 000 Rouen
 Tél. : 02 35 15 38 30
catherine.morindesailly@wanadoo.fr

Au Sénat

Collaboratrice : **Chirine BERRICHI**
 15, rue de Vaugirard, 75 291 Paris CEDEX 06
 Tél. : 01 42 34 29 95, c.morin-desailly@senat.fr

Dossiers régionaux

catherine.morin-desailly@normandie.fr